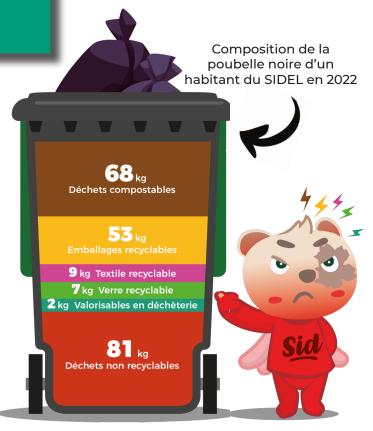
Le SIDEL met en place

la tarification Incitative

Le constat

Aujourd'hui, nous collectons une trop grosse quantité d'ordures ménagères (environ 220 kg par habitant par an).





Ces déchets sont directement enfouis au centre d'enfouissement de Pavie (GERS) sans être triés. Le coût de traitement des déchets ne cesse d'augmenter, il est donc essentiel de diminuer le volume des ordures ménagères collectées pour maîtriser les coûts.

3 Objectifs

- → Diminuer la quantité d'ordures ménagères collectée
- → Maîtriser les coûts du service
- → Moderniser le service de collecte

La collecte en point de tri

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES • Colonnes accesibles 7j/7 • En libre accès, sans badge • Dépôt en vrac sans sac

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE • Colonnes accesibles 7j/7 • En libre accès, sans badge • Dépôt en vrac sans sac de 7h à 22h





Où se trouve le point de tri le plus proche de mon domicile?

Retrouvez l'emplacement des nouveau points de tri sur notre site internet

www.sidel32.fr

Utilisation du badge



Un badge pour déverouiller la colonne d'ordures ménagères



Le badge fonctionnera sur **tous** les points de tri du territoire du SIDEL.



2 badges par foyer avec des numéros différents :2 badges ou 1 badge et une application sur smartphone.

Comment récupérer mon badge?

Le SIDEL se déplace sur les communes de son territoire afin de distribuer les badges qui sont **indispensables** à l'utilisation du nouveau service public de collecte des déchets.

Retrouvez-nous sur les communes de La Romieu et Saint Clar : de 11h00 à 13h30 ET de 15h00 à 18h30

sur la commune de Lectoure de : 9h30-12h00 ET de 13h30-17h00

sur la commune de Fleurance de : 9h30 - 12h

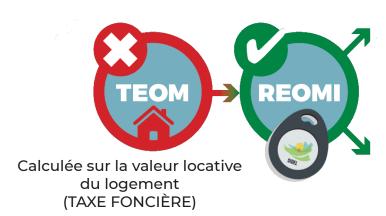
Retrouvez le calendrier des permanences sur www.sidel32.fr



Si vous avez raté la permanence dans votre village, venez retirer au plus vite vos badges sur n'importe quelle permanence.

En 2027 Un nouveau mode de facturation

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur la taxe foncière sera supprimée et remplacée par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères Incitative (REOMI).



1 part fixe: abonnement

Accès aux services

- · Collecte des déchets ménagers
- · Traitement des déchets ménagers
- Déchèteries
- + Forfait annuel de dépôts d'ordures ménagères

1 part variable

Nombre de dépôts au delà du forfait

